



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2021

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la Convocation : 17 février 2021

Votants : 12

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-et-un, le 23 février à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes communale sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN, vu l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

*Étaient présents :*

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Cécile MARIOTTE, Mylène ROSSILLON, Jeannine VAILLER,

Messieurs Daniel BOUCHARD, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD,

**Absents excusés :**

Madame Audrey JOVER,

Messieurs Denis FENEON, Guillaume COULON.

Secrétaire de séance : *Véronique DUFETRE*

**Etat civil : néant**

---

Lors de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2021, au point 2 à l'ordre du jour : « CECL, participation financières », le conseil municipal avait délibéré afin d'avoir connaissance des éléments financiers définitifs de la part de la Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois concernant le CECL. Madame Patricia CLEMENT, Maire de Fleurville et Vice-Présidente de la Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois a été invitée à ce titre. Le Maire propose de commencer la séance par la présentation de Madame Patricia CLEMENT. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

La parole est donnée à Patricia CLEMENT, Maire de Fleurville et Vice-Présidente de la Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois qui présente le Pôle petite enfance, enfance et jeunesse. Les haltes-garderies, les Relais d'Assistantes Maternelles et les micro-crèche sont gérés en direct par la Communauté de commune. Une halte-garderie à Tournus est gérée par délégation de service publique. Le CECL (enfants de 5 à 11ans) et le CLEM (enfants de 12 à 17 ans) sont des associations et sont gérés par conventionnement. Le mode de fonctionnement et les informations financières ont été donnés. Exposé entendu, le conseil municipal se prononcera lors d'une prochaine séance.

### **1. Compte administratif, compte de gestion, affectation de résultat**

La parole est donnée à Véronique DUFETRE qui présente le compte administratif.

Le compte administratif 2020 donne les résultats suivants :

#### **1.1. Résultat de l'année 2020**

Fonctionnement :

Recettes : 853 113.17 €

Dépenses : 711 245.47 €

D'où un excédent de : 142 028.70 €

Investissement :

Recettes : 473 063.56 €

Dépenses : 608 512.39 €

D'où un déficit de : 135 448.83 €

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Véronique DUFETRE, le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020, à 10 voix pour et 1 abstention.

### 1.2. Compte de gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MONIN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Le Conseil municipal, 12 voix pour :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### 1.3. Affectation de résultat

<b>AZE RESULTATS 2020</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES	853 274,17	473 063,56
DEPENSES	711 245,47	608 512,39
RESULTAT ANNUEL 2020	142 028,70	-135 448,83
RESULTAT CLOTURE 2019	368 957,07	-178 097,01
CLOTURE 2020	510 985,77	-313 545,84
RAR RECETTES		20 965,00
RAR DEPENSES		61 300,00
TOTAL RAR		-40 335,00
TOTAL 2020 AVEC RAR	510 985,77	-353 880,84

#### Compte tenu des exercices précédents, le résultat de clôture à la fin de l'exercice 2020 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de : 510 985.77 €
- Un déficit d'investissement de : 313 545,84 €

Le résultat de fonctionnement de 510 985.77 € compte tenu du solde des restes à réaliser, est affecté comme suit :

- Affectation en réserves au compte 1068 : **353 880.84 €**
- Fonctionnement au 002 Excédent reporté : **157 104.93 €**

(Investissement au 001 Déficit reporté : **313 545,84 €**)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme énoncé.

## **2. Règlement du Conseil municipal**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois après son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

## **3. SEMCODA : réaménagement d'emprunts de la caisse des dépôts et consignations – Demande de garantie financière**

La parole est donnée à Véronique DUFETRE. La Société d'Economie Mixte de construction de l'AIN (SEMCODA), a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par la commune d'Azé, ci-après le garant.

En conséquence, le garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes du Prêt Réaménagées.

Après avoir entendu l'exposé de Mme DUFETRE, le Conseil municipal à 7 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces avenants.

## **4. SYDESL : plan de financement pour travaux**

Le Maire fait part au conseil municipal des projets d'enfouissement du réseau Telecom et d'éclairage public, transmis par le SYDESL et indiquant le coût total de travaux :

- 37.600€ TTC pour l'enfouissement du réseau Télécom, avec une contribution estimative de la commune de 18.800 € TTC (participation du SYDESL de 50%).
- 40.246,66€ HT pour l'éclairage public, avec une contribution estimative de la commune de 16.246,66 € HT (participation du SYDESL 24.000€ HT)

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

Adopte les projets présentés par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;

Donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de :

- 18.800 € TTC € pour l'enfouissement du réseau Telecom
- 16.246,66 € HT pour l'éclairage public

Dit que ces contributions communales inscrites au budget 2021 au compte 204 seront mises en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

## **5. SITE CLASSE DES GROTTES : mise en place d'un comité de gestion**

Le 2 février 2021, à l'invitation de Madame Estelle LABBE-BOURDON, référente auprès de le DREAL, le Comité de Gestion du Site classé des grottes à Azé s'est réuni pour la première fois. Des représentants de la Mairie d'Azé, du Conseil Départemental et de Mâconnais Beaujolais Agglomérations, de Madame NOBLET, Gérante du camping ainsi que des représentants de l'état étaient présents. Ce comité de gestion se réunira 2 fois par an dans le but d'améliorer la qualité paysagère du site, valoriser le flan des coteaux boisés et valoriser les éléments naturels de la Mouge, réduire l'impact des équipements existants, limiter les nouveaux aménagements en conservant le caractère champêtre du site et remplacer éventuellement les matériaux et végétaux non adaptés. Ainsi, il s'agit de définir la capacité maximale d'accueil, de partager les enjeux et les différents projets, assurer le suivi de la gestion du site classé avec les différents partenaires et gestionnaires précédemment cités. Toute modification de l'état des lieux devra donner lieu à une autorisation spéciale au titre du site classé. Il s'agira aussi de régulariser l'existant du camping. Plusieurs projets sont en préparation et ont été présentés lors de cette réunion.

## **6. MBA : Gestion des Eaux Pluviales et Urbaine**

Le Maire rappelle que la gestion des eaux pluviales et urbaines a été transférée à MBA le 1<sup>er</sup> janvier 2020. A ce titre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit se réunir afin de déterminer pour chaque commune membre le coût de cette compétence. Une réunion de présentation le 1er février a eu lieu dans le cadre préparatoire de la CLECT. Il nous apparaît que sur le fond du dossier, le zonage n'appelle pas de remarques particulières de notre part, sauf la canalisation qui descend le long du cimetière, dont la présence et, le cas échéant, le diamètre, restent à démontrer. La canalisation dans le secteur de la cave coopérative a été modifiée aux abords du transformateur lors des récents travaux.

Le niveau de service prévu, qui est très élevé, induit donc un coût prévisionnel lui aussi élevé soit 7 906 euros TTC, aucun choix n'étant laissé aux communes au niveau de cette prestation.

De nombreuses communes dont nous faisons partie, ont émis des remarques. Lors de la création des Communautés d'Agglomérations, il avait été mis en avant la mutualisation des moyens et donc la baisse des coûts de service pour les communes. Ici encore ce n'est pas le cas. En effet, la gestion des eaux pluviales et urbaines n'apparaît pas dans le budget des communes. Elle est intégrée soit à l'assainissement, soit à la voirie. Les montants retenus par MBA sont donc sans fondement avéré et sont des évaluations en fonction du service conçu par MBA sans concertation. La grande majorité des Maires présents à cette réunion se sont donc opposés à ces montants.

Les élu.e.s d'Azé se déclarent majoritairement bien conscients de l'importance de la gestion planifiée des eaux pluviales mais regrettent l'approche qui nous est proposée.

## **7. MBA : demande de fond de concours**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales, puis à celles des intercommunalités, les modalités d'octroi des fonds de concours de MBA ont été modifiées pour la mandature 2020/2026.

Ils seront accordés à présent selon deux modalités différentes, l'une en direction des travaux de voirie d'un montant de 46 859.12 € et l'autre réservée à l'aide au développement local d'un montant de 46 215 €.

Un dossier relatif à la réfection de voirie a été constitué. Il concerne la route du Château et le chemin de la Michaude. L'aide sollicitée porte sur ces 2 dossiers.

Coût des travaux : 42.283,25 €HT

Fonds de concours sollicité : 21.141,62 € HT

Reste à charge pour la commune : 21.141,62 € HT

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de MBA et à signer tous les documents s'y référant.

## **8. Appel à projet pour favoriser l'accès de tous à des aliments frais et locaux**

La parole est donnée à Serge THIRARD.

Dans le contexte du plan de relance soutenant le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, la préfecture de Saône et Loire lance un appel à projet sur l'alimentation locale et solidaire. Celui-ci sera instruit par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Les bénéficiaires peuvent être des associations, des épiceries sociales et solidaires, des communes... A titre d'exemple peut être financée la création d'épiceries sociales et solidaires.

Le conseil municipal décide que les renseignements nécessaires seront pris auprès de la DDT afin de voir si cet appel à projet peut permettre de relancer sur la commune une activité d'épicerie commercialisant des denrées produites localement.

Par ailleurs, le Maire précise qu'une rencontre est prévue avec un représentant de la société Carrefour, qui a sollicité la mairie.

## **9. Ruissellement des eaux pluviales sur le hameau des Burchères**

La parole est donnée à Jeannine VAILLER. La réunion de démarrage de l'étude a eu lieu le samedi 07 février avec la participation des membres de la commission (D. BOUCHARD, L. LAVIGNE), l'ensemble des adjoints, monsieur RICHARD vice-président de la cave et de madame Elodie Boulogne de SUEZ Consulting.

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler le contexte de l'étude pour s'assurer de la bonne compréhension des objectifs et des modalités d'exécution de l'étude par SUEZ Consulting.

Après des échanges sur les connaissances de chacun, le partage d'informations et les observations se sont poursuivis sur le terrain.

Prochaine rencontre envisagée courant mars, après un temps de récupération d'informations et de données par Suez Consulting.

## **10. Bail de vigne**

Le Maire donne lecture d'un courrier d'un locataire de vigne. Un courrier de réponse lui sera faite pour l'informer de la procédure à suivre pour la participation de la commune pour le changement des pieds de vigne et pour le renouvellement de son bail.

## **11. Travaux installation fibre sur des bâtiments communaux**

La parole est donnée à Serge THIRARD.

Les travaux de mise en place de la fibre optique dans les bâtiments communaux (mairie, garderie, école, cantine) sont quasiment terminés. Ils se sont déroulés durant la dernière semaine de janvier et les deux premières semaines de février avec l'intervention d'ORANGE sur 2 journées (construction de la fibre et pose du routeur), la réalisation d'un réseau enterré et la pose d'une chambre de tirage dans la cour d'école par l'entreprise SNEEB, la pose de la fibre et les câblages par l'entreprise DUCLUT, l'installation ou le déplacement des équipements téléphoniques et informatiques à la mairie, l'école, la cantine et la garderie par MACON COMMUNICATION.

Ils se sont globalement bien déroulés (avec l'aide de nos employés communaux) malgré quelques ajustements de dernière minute. L'association de la Cantine scolaire remercie la municipalité pour les travaux d'aménagement dans les locaux de la cantine.

Il reste à réaliser :

- le câblage interne de la chaufferie par l'électricien, ce qui permettra l'installation du logiciel de gestion à distance par l'entreprise FROLING,
- la mise en place de l'ensemble WIFI publique programmée cette semaine par ORANGE.

## **12. Travaux salle des fêtes**

La parole est donnée à Serge THIRARD.

Lors du dernier conseil municipal, le principe de refaire les parquets des deux mezzanines avant tous travaux de peinture avait été approuvé. L'entreprise BARRAUD a transmis un devis s'élevant à 8 224 euros HT comprenant la pose d'un parquet en « chêne rustique » (y compris dépose et repose des tables et bancs) et la réfection des tables et bancs qui le nécessitent.

Une variante avec le parquet de type « déco » permet une économie de 480 euros HT.

Des échantillons demandés aux établissements PROTAT montrent que ce dernier type de parquet conviendrait tout à fait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE le Maire à signer le devis de réfection des parquets avec le parquet de type « déco ».

## **13. Site internet de la Commune**

La parole est donnée à Ludovic LAVIGNE. Il est fait rappel sur toutes les fonctionnalités du site internet de la commune. Le conseil avait évoqué, lors d'une précédente séance, l'utilisation d'une application pour mobile. Une réflexion sera menée afin de rendre le site de la commune plus efficace avant d'entamer d'autres démarches.

## **14. Remboursement SUEZ**

Le Maire rappelle ce point abordé lors du conseil municipal du 15 décembre 2020. Le montant à rembourser n'étant pas expressément indiqué sur la facture de la locataire, le secrétariat de Mairie s'est chargé de demander le montant des frais de déplacement soit 47.74 euros TTC. Le reste des frais étant à la charge du locataire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à procéder au remboursement de 47.74 euros TTC au locataire.

## **15. ORANGE : demande d'arrêté de voirie**

La commune a été destinataire d'une demande de prorogation de délais de permission de voirie de la part d'Orange. La loi n° 96-659 de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 a institué la formalité de la permission de voirie qui s'impose aux opérateurs pour établir et exploiter leurs installations de communications électroniques sur

le domaine public routier. Plusieurs permissions de voirie sont arrivées à échéance. Le Maire signera donc prochainement l'autorisation auprès d'Orange.

## **16. Travaux effectués et en cours**

La parole est donnée à Dany GRANJEAN.

Des travaux ont été réalisés à l'école : pose de panneaux aimantés dans les classes, mise en place de revêtements antidérapants sur les deux plaques de la cour, taille des trois arbres de la cour... et sur la voirie communale.

La chaufferie bois a été révisée et les employés ont pu bénéficier d'une explication de son fonctionnement à cette occasion.

Les travaux de taille ont commencé, la clôture le long de la Mouge dans le secteur de la Teppe St-Martin a été entièrement refaite.

Un devis demandé à EIFFAGE pour un montant de 3180 € HT a été reçu pour reprendre le chemin du Moulin Piquet. La Place de la Teppe Saint Martin a été nettoyée.

## **17. Au fil du mois**

Néant

## **18. Questions diverses**

- Plaquette Pays d'Art et d'Histoire. Une plaquette de présentation du patrimoine de la commune, son histoire est en cour d'élaboration. Ce fascicule sera disponible en Office du tourisme et au secrétariat de Mairie.
- Lutte contre les violences au sein du couple. Le Maire propose d'attribuer une subvention de 100 euros à l'Association « Nous Toutes » afin de soutenir les actions contre les violences faites au sein du couple. Des emballages seront alors donnés au boulanger d'Azé.
- MBA : mutualisation des services/outils de travail. MBA propose de mutualiser plusieurs services et outils à l'usage des communes membres. Il est demandé à la Commune d'établir un état des lieux des besoins.
- Courrier de remerciement d'aide financière
- Agence Postale Communale : revalorisation de l'indemnité mensuelle de 1048 euros.
- Courrier des Ministères de l'intérieur, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Courrier de CODA 71 la 35ème course de Donzy aura lieu le dimanche 16 mai 2021
- Courrier de la Société d'Etude Mâconnaise qui publie un livre sur les églises. L'église de la commune est citée dans le livre. Deux exemplaires seront commandés.
- Courrier de la Ville de Charnay les Mâcon concernant le SIGALE
- Remise en état du mur de l'église. Une réflexion est menée pour réparer le mur de l'église qui s'est écroulé : des devis ont été demandés, et le responsable de l'Equipe Départementale d'Insertion (attachée au Grand Site de Solutré) est venu sur place. Le travail de sécurisation a été effectué (prise d'un arrêté municipal, signalisation, mise en place de barrières, étayage).
- Bâtiment des cantonniers : La commune a reçu plusieurs courriers de proposition d'achat du bâtiment des cantonniers. Ce sujet sera vu prochainement lorsque le projet de déménagement aura abouti.
- Information RCEA
- Circulation chemins communaux : les motocross ont abîmé les chemins dans les forêts. Un propriétaire forestier a signalé à la mairie que des chemins, et des espaces boisés sont utilisés par des motos le week-end. Cela génère de grosses dégradations. La gendarmerie sera informée de ces incivilités, et elle pourra intervenir si besoin.
- Appel à projet sécurité routière : le dossier, prévoyant une journée d'intervention à l'école d'Azé, est parti à la DDT ce jour.

## **19. Tour de table**

Aurore DUTARTRE : La commune rencontre de nombreux problèmes pour faire face aux remplacements des agents de la garderie périscolaire.

Alexandra BONOT : Déploire que les Halles de la Place du Cèdre soient utilisées pour le stationnement de véhicules.  
Serge THIRARD : Remercie l'ancienne équipe municipale qui nous apporte une connaissance sur la commune et leur aide à faire la transition des informations.  
Jean-Paul DEMARTHE : transmet les remerciements de la bibliothèque pour l'informatique  
Daniel BOUCHARD : problème de l'état de la clôture à la lagune, l'information sera transmise à MBA  
Mylène ROSSILLON : demande que le nettoyage de la place du lotissement des Beluses soit programmé.

## **20. Agenda**

La séance est levée à 00h50.

Prochain conseil le 30 mars 2021 à 20 heures à la salle des fêtes.

---